

Non au NEC 2 !

Les sacrifices doivent s'arrêter !

Mardi 16 juillet a eu lieu la 1^{ère} réunion centrale sur le projet de la direction d'un NEC 2, un 3^{ème} accord de compétitivité. Cette 1^{ère} réunion consistait à dresser le bilan du NEC actuel (prochaine réunion le 26 septembre).

Le DRH, Xavier Chéreau s'est autosatisfait du résultat très positif pour la direction affirmant même lors de sa venue sur Sochaux :

« On ne va pas s'arrêter de faire des efforts mais plutôt accélérer ! »

Pour la CGT le bilan pour les salariés est catastrophique en termes de salaires et d'emplois



Les salariés (CDI et Intérimaires) ont payé très cher les conséquences des deux accords de compétitivité (NCS, NEC). Au-delà de la fermeture de 3 sites (La Garenne, Saint-Ouen et Hérimoncourt), ces 6 dernières années n'ont été que des sacrifices. **Cela doit s'arrêter !**

Alors que le groupe n'a jamais accumulé autant de bénéfices, que la rentabilité est au plus fort, la CGT s'oppose totalement à un nouvel accord de compétitivité. Les chiffres parlent d'eux mêmes (extrait de l'est républicain du 24/07/2019) : *Le résultat opérationnel courant du groupe s'élève à 3,33 milliards d'euros (en hausse de 10,6 %) et celui de la Division Automobile à 2,6 milliards d'euros (en hausse de 12,6 %).* « Le résultat net consolidé du groupe a atteint un peu plus de 2 milliards d'euros », poursuit-il. « Il est en progression de 335 millions d'euros. »

Il est inacceptable que PSA impose aux salariés autant de reculs sociaux alors qu'en parallèle le plan stratégique de Carlos Tavares a pour objectif que les actionnaires prennent 28% des futurs bénéfices au lieu de 25% aujourd'hui.

La CGT exige la levée immédiate de toutes les mesures de baisse salariale du NCS et du NEC pour tous les CDI et intérimaires notamment :

- ✓ Retour du paiement à 45% des heures supplémentaires au lieu de 25%,
- ✓ Abolition du système des compteurs et abandon du principe de modulation,
- ✓ Le paiement à 100% des heures supplémentaires pour les salariés qui le souhaitent,
- ✓ Indemnisation du chômage à 100%,
- ✓ Rétablissement de l'ACCAC d'avant le NCS,
- ✓ L'abandon de la mesure de contrat à temps partiel et à salaire partiel pour les équipes de nuit,
- ✓ Le retour de la Prime Evolution Garantie (PEG) pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté,
- ✓ Rétablissement à la subrogation des indemnités de la sécurité sociale sur tous les sites du groupe et le retour d'un service paye permanent sur chaque site.



Augmentation générale uniforme du salaire de base pour tous les CDI et intérimaires

- Augmentation générale des salaires de 400€ avec un salaire minimum de 1800€ brut,
- Un rattrapage salarial global équivalant à l'ensemble de la perte subie des 6 dernières années.

Concernant l'emploi, l'arrêt des plans de suppressions d'emplois qui ont détruit près de 30 000 emplois CDI en France

- Un plan d'embauche massif en CDI et une embauche en CDI pour chaque départ volontaire ou congés sénior.

Travailleurs Intérimaires :

- ➔ La même augmentation de salaire pour tous les intérimaires et l'arrêt du vol sur les paies,
- ➔ Le paiement à 100% du chômage dès la fin du mois,
- ➔ L'embauche des intérimaires en CDI.

On ne change pas les mauvaises habitudes !

VOLONTAIRE DU TRAVAIL LE DIMANCHE



Dès le mardi de la reprise, la direction convoque en CSE Extra les organisations syndicales pour annoncer des H+ en modulation sur le week-end dernier pour ceux de l'équipe de nuit. A peine arrivés que nous sommes déjà pressés comme des citrons.

La CGT a donné un avis défavorable au travail à la carte voulue par la direction, qui résulte d'une soi-disant perte de véhicules.

Concernant le travail du dimanche soir pour l'équipe de nuit nous avons réaffirmer que celui-ci doit se faire uniquement sur la base du volontariat, même si cela ne fait pas plaisir à la direction et qu'elle menace comme à son habitude, les salariés de l'équipe de nuit avec des remises en cause des renouvellements d'avenants de contrat travail.

Ça ne mange pas de pain !

Lors de la reprise de l'équipe du VSD le vendredi 16/08/2019, les distributeurs de sandwich étaient vides même si pour la marque au lion, le travail c'est la santé, pour nous, se restaurer c'est vital, surtout avec les cadences infernales imposées. **Pour ses profits, la direction a l'appétit vorace pour redémarrer la production alors que ceux qui remplissent les distributeurs sont encore en congés, mais il n'en demeure pas moins que c'est à elle de s'assurer du bon approvisionnement des points de restauration.**

Intérimaires VSD chez ISS

Le 16 août 2019, des intérimaires d'Adecco reprennent le travail chez ISS, au montage, bien qu'ils n'aient pas encore reçu leur contrat de travail, un délégué CGT du secteur a alerté le responsable du site d'ISS et ceux de PSA au Montage sur cette situation anormale faites au intérimaires d'ISS.

Le responsable d'ISS a dit qu'il réglerait le problème, mais en fin de poste, samedi 17 août toujours pas de contrat.

Que les direction d'ISS, Adecco et de PSA n'assument pas leurs responsabilités à l'égard des intérimaires c'est inadmissible !



La CGT a donc déposé un Danger Grave et Imminent et a informé l'inspecteur de travail de cette situation. Comme pour les embauchés, les intérimaires sont obligés de venir au travail par leurs propres moyens. Mais, ne serait-ce qu'en cas d'accident de la route ou d'accident de travail, quelles garanties ont-ils qu'ISS, Adecco et PSA assumeront intégralement leurs entière responsabilité ?

11H de repos et non 9H

Décidément incorrigible certains Hiérarchiques, jouent sur le temps de repos entre deux périodes de travail, pour faire pression sur certains d'entre nous pour venir travailler en contre tournée. Voici ce que dit le code du travail : « **Tout salarié à droit à un repos quotidien d'une durée minimal de 11H consécutives (art L.3131-1)** » et chez PSA ? L'accord du 26 juin 2003 ramène ce temps de repos à 9H à condition que cela soit pour faire une séance supplémentaire, et donc forcément soumise à l'accord du salarié puisque basé sur du volontariat.

Vous avez un nouveau message !

Que ce soit chez PSA ou dans les entreprises extérieures, le respect des salariés n'est pas dans le manuel patronal. Dans l'entreprise Polymont sous-traitant de PSA travaillant sur Belchamp et basé en région Parisienne, **le dialogue social de la direction se résume par un courrier avec accusé de réception pendant les congés pour leur notifier qu'ils sont licenciés.** Polymont a mis fin arbitrairement et prématurément à leur contrat dans leur dos pour ne pas avoir à faire face à leur colère pour ces décisions inacceptables.